



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86  
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68  
Nombre de procurations : 17

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	

### Membres absents :

Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

### **Déploiement du Soliguide dans le cadre du projet « Territoire Zéro Non recours » - Subvention 2024**

L'accès aux droits figure parmi les enjeux forts de la métropole, certains publics n'accédant pas encore à l'ensemble des services et aides auxquels ils peuvent prétendre. Les raisons du non-recours sont diverses : non-connaissance de l'ensemble du droit commun, multiplicité des acteurs intervenants auprès des publics, non-maîtrise du numérique pour accéder aux offres proposées, insuffisante maîtrise de la langue française, crainte voire méfiance vis-à-vis des institutions, etc...

Dijon métropole a souhaité s'engager dans la démarche « Territoire Zéro Non recours » afin de favoriser l'accès aux droits des publics. Ce projet s'inscrit en cohérence avec la prise de compétences sociales et la création des points d'accès aux droits, chargés d'informer les publics et de les accompagner dans leurs démarches. Le déploiement des points d'accès aux droits (PAD) permet de résorber en partie des situations de privation de droits, mais certains publics en reste éloigné.

C'est précisément l'objet de la réponse de Dijon métropole au Territoire Zéro Non Recours : aller au-devant de ces publics afin de les accompagner dans leur accès aux droits.

La mise en œuvre de ce projet implique la mobilisation d'agents réalisant des démarches d'aller vers. Ces agents interviendront en concertation étroite avec les partenaires, en expérimentant des outils innovants de manière à renforcer l'information et la coordination partenariale en direction de ces publics.

Pour répondre à ce dernier enjeu, il est proposé de recenser l'ensemble des services proposés aux personnes en situation de vulnérabilité via le déploiement du Soliguide sur le territoire métropolitain.

Le Soliguide est une plateforme de cartographie de l'action sociale en France. Il se donne pour mission de faciliter l'accès aux services de première nécessité et de favoriser la réinsertion en apportant une information de qualité à tous ceux qui en ont besoin.

Soliguide répertorie tous les lieux utiles aux personnes en situation de précarité (accueils de jour, douches, cours de français, distribution alimentaire, permanences juridiques, etc.). La base de données, régulièrement actualisée, est ensuite mise à la disposition de ses utilisateurs via plusieurs supports numériques ou papiers.

La plateforme sera développée sur le territoire métropolitain dans une démarche de co-construction avec ses parties prenantes.

Le budget prévisionnel de l'action est de 84 694€. Dans le but de soutenir cette action, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 30 000 € à Solinum, association loi 1901 porteuse de ce projet, pour l'année 2024.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 30 000 € à Solinum ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2024.

SCRUTIN	POUR : 85	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	

